

Annie Lobé
Journaliste

Lettre ouverte à

Madame Champrenault
Chef de Section
Section S1
Tribunal de Grande Instance de Paris
5/7 rue des Italiens
75009 PARIS

Lettre recommandée A.R.
Objet : Téléphonie mobile GSM
Effets du 16 Hertz sur l'ion calcium
Dépôt de plainte

L'Hay les Roses, le 18 juin 2004

Madame,

Le déploiement de la téléphonie mobile GSM en France à partir de 1993 a généralisé la diffusion **d'émetteurs-récepteurs** mobiles (téléphone portables) et fixes (stations de base ou antennes-relais) **de micro-ondes hyperfréquences** (autour de 900 et de 1800 Mégahertz) **pulsées en extrêmement basses fréquences** (2 et 8 Hertz, 217 Hertz). Deux tiers des Français détiennent aujourd'hui un téléphone portable (**41,94 millions** d'utilisateurs au 31 mars 2004, soit **68,4 %** de la population, source Autorité de Régulation des Télécommunications ; 44.000 sites de stations de base, selon un professionnel de la recherche de nouveaux emplacements travaillant en sous-traitance pour les opérateurs rencontré le 15 juin 2004).

La zone de couverture par les antennes-relais s'étend d'ores et déjà à la quasi totalité du territoire habité, générant une **exposition continue de la quasi totalité de la population à ces rayonnements dits « non ionisants »**. En effet, ce ne sont pas seulement les antennes-relais qui émettent en permanence, mais également les téléphones portables dès lors qu'ils sont « en veille » c'est-à-dire prêts à recevoir ou émettre une communication.

Confrontées aux **multiples pathologies rapportées depuis 1998 par certains riverains d'antennes-relais**, dans toute la France et dans tous les types d'habitats, ruraux et urbains, les autorités sanitaires ont réfuté tout lien de causalité, invoquant une **controverse scientifique** sur les effets sanitaires de ces champs électromagnétiques.

Quelle est la nature de cette controverse ?

La littérature scientifique et médicale décrit deux types d'effets totalement distincts :

- **les effets « thermiques »**, liés à l'échauffement des tissus exposés aux rayonnements par transfert d'énergie, et
- **les effets « spécifiques »** ou « athermiques », se produisant en l'absence d'échauffement, à des valeurs d'exposition trop faibles pour que le transfert d'énergie produise un échauffement mesurable.

La **nocivité des effets thermiques** (liés à l'échauffement) fait l'objet d'un **consensus scientifique**. En France, ces effets thermiques sont pris en compte pour l'établissement des seuils d'exposition du public. Un décret du 3 mai 2002 a été publié (JO n° 105 du 5 mai 2002, pages 8624 et suivantes), qui fixe ces seuils, à 41 et 58 volts par mètre respectivement pour le GSM 900 et 1800 Mhz. Néanmoins, il est stipulé dans ce décret transcrivant une recommandation (et non une directive) européenne, que « les valeurs **doivent être mesurées (ou moyennées sur une période de pour 6 minutes)** », ce qui rend le rend inapplicable dans les faits. Les riverains d'antennes sont exposés des heures durant et les utilisateurs de téléphone portable n'ont pas été prévenus que la réglementation ne les protège que pendant 6 minutes contre les effets nocifs liés à l'échauffement des tissus (calcul pour chaque appareil du Débit d'Absorption Spécifique, ou DAS)

La réglementation actuelle ne prend en compte que les seuls effets thermiques. Pourquoi ?

Parce qu'il existe une **controverse scientifique sur l'existence d'effets spécifiques**, ceux qui ne sont pas consécutifs à un échauffement : certaines études rapportent des effets survenant en l'absence de tout échauffement, d'autres ne rapportent pas d'effet.

C'est pourquoi les **rapports des experts français** mandatés par les autorités publiques ont adopté la position de **ne pas reconnaître l'existence de ces effets spécifiques**.

Le plus important paru en France, le **rapport « Zmirou »**, publié par La documentation Française en 2001 sous le titre : « *Les téléphones mobiles, leurs stations de base et la santé* » (ISBN 2-11-004958-8) constitue la **base actuelle des nombreuses décisions judiciaires** rendues par les différentes juridictions sollicitées par les riverains ou les maires dans le but de faire démonter certaines antennes ou de les éloigner des bâtiments habités, notamment les crèches, écoles ou hôpitaux.

Les experts du rapport Zmirou ont été nommés par **Lucien Abenahim**, alors Directeur Général de la Santé (voir lettre de mission à **Denis Zmirou** du 15 juin 2000, page 417 dudit rapport).

Deux autres rapports sont venus confirmer les conclusions du Rapport Zmirou : le Rapport de l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Techniques (POECST) piloté par les sénateurs Raoul et Lorrain, paru le 7 novembre 2002 (www.senat.fr) et le rapport de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale d'avril 2003 (www.afsse.fr).

Deux experts ont contrôlé la rédaction de ces trois rapports : Benard Veyret et René de Sèze

Le premier est directeur de recherche au CNRS à Bordeaux, dans le Laboratoire de Physique des Interactions Ondes-Matière (PIOM). Le second, Docteur en médecine, Docteur ès Sciences, occupe actuellement une fonction en Toxicologie au sein de l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques, à la Direction des Risques Chroniques (60 Verneuil-en-Halatte), après avoir longtemps exercé au sein du Laboratoire Universitaire de Biophysique Médicale du Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes avec le Professeur **Luis Miro**.

J'ai l'honneur de porter plainte contre ces deux personnes pour les raisons exposées ci-après.

J'affirme, preuves à l'appui, que ces deux experts ont sciemment occulté la réalité des effets spécifiques, alors qu'ils en connaissaient l'existence. En effet, ils ont décrit ces effets spécifiques dans des communications antérieures, en 1991 et 1995, dans lesquelles ils ont expliqué les conditions particulières dans lesquelles se produisent ces effets spécifiques.

Vous pourrez prendre connaissance de leurs explications dans les documents ci-joints (pièces n° 1, 2 et 3) :

- Les **effets thermiques** se produisent avec des **expositions énergétiques importantes** et des **temps d'irradiation brefs**, tandis que les **effets spécifiques** sont provoqués par des **expositions de faible puissance** et pendant des **durées d'exposition longues**.
- Les effets spécifiques se produisent essentiellement lorsque des **micro-ondes de faible puissance sont modulées ou pulsées à extrêmement basses fréquences** (inférieures à 300 Hertz) (ce qui, je vous le rappelle, est le cas de la téléphonie mobile GSM).
- Les effets spécifiques **surviennent dans certaines conditions précises** : pour chaque fréquence donnée, ils surviennent à certaines intensités d'exposition mais ne se produisent pas à d'autres intensités d'exposition. Ce phénomène est dénommé « **effet fenêtre** ».
- **Deux effets spécifiques particuliers se produisent à la fréquence de 16 Hertz** :
 - augmentation de la dégradation l'acétylcholine, un neurotransmetteur impliqué dans la mémoire, l'attention, la vigilance et le potentiel d'action (mouvement) ;
 - efflux (relargage) d'ion calcium au niveau cellulaire.

Les importantes conséquences de cet effet sur l'ion calcium sont expliquées ci-après.

Je souligne ici, preuves à l'appui, que Benard Veyret et René de Sèze en avaient connaissance dès 1991 : Bernard Veyret en a fait état lors une conférence à Jussieu, à laquelle assistait René de Sèze (Pièce n° 1).

La controverse est donc, selon leurs propres termes, « malsaine car pseudo-scientifique » !

Qu'est-ce que l'ion calcium ? C'est un **messager cellulaire ubiquitaire**, c'est-à-dire présent dans toutes les cellules. La membrane cellulaire n'est pas étanche comme un ballon de baudruche. La communication entre les milieux intra et extracellulaires est essentielle au fonctionnement de la cellule, qui utilise pour cela plusieurs types de canaux ioniques spécifiques à chaque substance (glucose, hormones, neurotransmetteurs...).

L'ion calcium est impliqué dans une multitude de fonctions parmi lesquelles la **contraction cardiaque**, la **sécrétion d'hormones** et de **neurotransmetteurs** (dont l'acétylcholine déjà mentionnée), la **fécondation**, la **différenciation**, le **développement** et la **prolifération cellulaire**, l'**apoptose** (suicide de la cellule malade qui a échoué à se réparer), l'**apprentissage** et la **mémorisation**.

Les **pathologies identifiées comme un dysfonctionnement du signal calcique** sont donc multiples et d'apparence diverse : **hypertension, athérosclérose, cancérisation** et métastases, **maladie d'Alzheimer, diabète...** (pièce n° 4, cours de Jean-Pierre Mauger, INSERM).

Les pathologies décrites dans la littérature scientifique correspondent aux pathologies constatées par les riverains d'antennes !

L'OMS a établi un tableau des indications cliniques de molécules chimiques connues en pharmacologie pour inhiber l'entrée de l'ion calcium, que vous trouverez ci-joint, extrait d'un livre de Pharmacologie publié en 1989 (pièce n° 5). On y retrouve de **nombreuses pathologies** qui

m'ont été rapportées par les riverains d'antennes-relais que j'ai été amenée à rencontrer pendant cette enquête : **troubles du rythme cardiaque (tachycardies, arythmies), hypertension, migraines, vertiges, épilepsie, troubles vasculaires des membres inférieurs, dysménorrhée.**

Je connais une famille parisienne très évocatrice à ce sujet, puisque **toutes ces pathologies se sont manifestées chez les différents membres de la famille**, attestées par certificats médicaux, **plusieurs années avant que les personnes apprennent l'existence d'antennes de téléphonie sur le toit** de leur immeuble, dont ils occupent les deux derniers étages. Je vous fournirai ces données lorsque vous aurez décidé de donner suite à la présente.

Ces pathologies correspondent également à la description du **syndrome des radiofréquences** décrit en 1975 par un médecin militaire (pièce n° 6, Précis de médecine aéronautique et navale).

Par ailleurs, **l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)** a publié en août 1995 un « Guide à l'usage du préventeur » mentionnant la migration calcique à 16 Hertz (pièce n° 7). Vous pourrez remarquer que **plusieurs paragraphes de ce guide correspondent mot pour mot au document publié par René de Sèze** (pièce n° 2, une publication par ailleurs signée par **Luis Miro**, médecin militaire dans l'armée française dès 1953, qui bénéficie actuellement, de même que René de Sèze, d'une subvention par le Ministère de la Recherche, pièce n° 8).

Le 16 Hertz, perturbateur de l'ion calcium est présent dans les portables GSM !

Lors d'un entretien le 11 décembre 2003 à l'issue d'une réunion publique en Mairie du 12^{ème} arrondissement de Paris, Monsieur **Jean-Claude Guiguet**, Président de l'Agence Nationale des Fréquences, m'a confirmé que les **téléphones portables GSM émettent des ondes électromagnétiques à 16 Hertz**, une fréquence harmonique du 8 Hertz généré par le découpage temporel TDMA (Time Division Multiple Access).

La présence de **16 Hertz dans les portables m'a été confirmée par deux autres chercheurs**. L'un est **Jacques Citerne** du CNRS, qui travaille à la mise au point de nouvelles antennes de téléphonie mobile pour le compte de la multinationale japonaise **Matsushita**. Ce chercheur, qui m'a dit avoir suivi les travaux du **Groupe Spécial Mobiles**, créé au début des années 1980 pour concevoir le GSM, m'a expliqué que la présence de 16 Hertz est due aux composants électroniques, choisis parce qu'ils étaient « *disponibles sur le marché* » à cette époque. Des composants « *fabriqués par des sociétés américaines et japonaises* », a-t-il précisé.

L'autre scientifique à avoir m'avoir confirmé la présence de 16 Hertz dans les portables est **Florence Battelier** de l'Inra de Tours, qui a participé à une expérience commanditée par Bouygues Telecom, avec exposition d'œufs de poule à un téléphone portable et mesure des champs électromagnétiques par **Supelec** (Ecole Supérieure d'Electricité basée à Gif sur Yvette).

J'ai par ailleurs **effectué personnellement des mesures avec un instrument professionnel (PMM 8035, commercialisé par la société EM TEST)**. Ces mesures ont fait clairement apparaître la fréquence de 16 Hertz, parmi d'autres fréquences harmoniques (multiples) du 8 Hertz, lequel est, comme nous l'avons vu, directement généré par les composants électroniques.

Cette révélation est de la première importance. Pourquoi ? Parce que le 16 Hertz modifie le fonctionnement de l'ion calcium, ce messenger cellulaire impliqué dans une multitude de fonctions biologiques !

Vous trouverez ci-joint la copie d'un livre publié en 1990 par le laboratoire Batelle, sous contrat avec l'Electric Power Research Institute (Pièce n° 10). Le chapitre 9, rédigé par **Carl Blackman** de

L'Environmental Protection Agency (EPA), présente les **travaux qui ont révélé l'efflux d'ion calcium à 16 Hz dès 1975**. Ross Adey, qui fut le précurseur de ces expérimentations, vient de mourir le 20 mai 2004 et ne pourra donc jamais plus témoigner. En revanche, Carl Blackman peut encore être contacté.

Je m'étais entretenue par téléphone avec **Ross Adey** à deux reprises. L'année dernière, il m'avait appris que **Bernard Veyret, René de Sèze (et Luis Miro) avaient bénéficié de contrats avec l'industriel américain Motorola**, leader mondial sur le marché de la téléphonie mobile, et avec le Mobile Manufacturer Forum (MMF), association des fabricants de mobiles. Il m'avait envoyé à ce sujet des documents que je vous transmets ci-joint (pièces n° 11 et 12).

Des résultats de recherche manipulés par l'armée américaine et par les industriels

Il m'avait également raconté comment **Motorola**, avec qui il avait lui-même également été sous contrat, **s'était opposé à ce qu'il publie des résultats de recherche** montrant un effet « protecteur » contre le cancer à une certaine fréquence. *« Les seuls résultats que Motorola voulait, c'était 'aucun effet' »*, m'avait-il dit. Ross Adey ayant refusé de se soumettre, Motorola avait rompu tous ses contrats avec lui, l'obligeant à fermer son laboratoire.

Lors d'une seconde communication téléphonique il y a quelques semaines, Ross Adey m'avait dit **qu'il savait que le GSM européen émet du 16 Hertz**.

Par ailleurs, je me suis récemment entretenue par téléphone avec Carl Blackman, l'auteur du chapitre 9 de la pièce n° 10. Il m'a affirmé qu'**entre 1980 et 1986**, l'effectif de 29 chercheurs travaillant au sein de l'EPA sur les **effets biologiques des champs électromagnétiques** avait été réduit à zéro, la suite des travaux ayant été **reprise par les militaires et classés « secret défense »**. Lui-même a dû changer de sujet de recherche, après avoir travaillé pendant 16 ans sur ce sujet. Il s'était spécialisé dans les effets biologiques du 16 Hertz, pour lesquels il a utilisé 60.000 œufs. Il m'a également expliqué que **cet effet à 16 Hertz ne se produit que dans certaines « fenêtres » d'intensité et de température ambiante ou de température localisée des tissus**. Il est également modifié par le champ géomagnétique terrestre et les champs électromagnétiques de 50 ou 60 Hertz de l'électricité domestique.

Carl Blackman m'a ensuite expliqué **comment certains chercheurs militaires américains** (notamment **Adair** de la Brooks Air Force) **obtiennent des résultats négatifs** (pas d'effets) : connaissant, pour chaque fréquence, les intensités qui génèrent des effets et celles qui n'en génèrent pas (le fameux « effet fenêtre » décrit plus haut), **ils ne pratiquent que des expositions aux intensités connues pour ne produire aucun effet**.

C'est ainsi qu'ils **entretiennent depuis le milieu des années 1980 une controverse scientifique qui s'apparente plutôt à une désinformation intentionnelle**.

Il faut souligner qu'au début des années 1990, Bernard Veyret était l'un des rares scientifiques français à connaître les travaux de Ross Adey et de Carl Blackman. Ce dernier m'a d'ailleurs affirmé être venu en France à Bordeaux, il y a quinze ou vingt ans, rencontrer Bernard Veyret et **Jacques Jousot-Dubien**, qui travaillaient alors, m'a-t-il dit, pour le compte d'EDF sur la machine de Prioré, un appareil de soin fonctionnant avec des champs électromagnétiques et dont le secret de fonctionnement a été perdu en raison de la mort inexplicable et prématurée de son inventeur, Monsieur Prioré.

Dès 1991, Bernard Veyret citait l'effet particulier des ondes à 16 Hertz lors d'une conférence faite à Jussieu (Pièce n° 1) et concluait ainsi son intervention : « *Pourtant, à très faible puissance quand l'apport calorifique est négligeable, des effets subsistent et ne peuvent être expliqués que par des interactions « spécifiques » entre les ondes et des récepteurs à définir (membranes près d'un changement de phase, protéines, complexe ligand-récepteur, substrat-enzyme, etc.)* . Dans ce dernier cas, il apparaît que la notion de dose est importante puisque certains effets paraissent cumulatifs. »

Quant aux spécialistes de l'ion calcium en France, il n'étaient pas à cette époque informés des effets particuliers des extrêmement basses fréquences, dont le 16 Hertz, sur l'ion calcium et ne le sont toujours pas aujourd'hui (Pièce n° 9, extrait du livre *Neurobiologie cellulaire, canaux ioniques et transmission synaptique*, Doin Editeurs, 1990) et conversations avec Jean-Pierre Mauger de l'INSERM en avril et mai 2004.

J'attire votre attention sur le fait que la présence de 16 Hertz dans les portables ne peut aujourd'hui être ignorée de Bernard Veyret.

En effet, le rapport Zmirou mentionne (page 165) : « *Un signal GSM a été émis avec un modulation aux différentes fréquences rencontrées dans les téléphones réels : 2, 8, 217 et 1736 Hz (...)* ». Or, il existe une loi de physique « connue de tous les ingénieurs », selon Monsieur Saïd Naït Tayeb, Ingénieur d'Applications Hypoerfréquence chez Chauvin Arnoux (Paris) que j'ai rencontré au salon professionnel RF HYPER en avril 2002. Cette loi (dénommée séries de Fourier, selon Georges Audras, ingénieur de la société EM TEST) stipule qu'une onde émise génère des harmoniques qui sont des multiples de la fréquence de base. Donc $2 \times 8 = 16$ Hertz, dans ce cas de figure.

Bernard Veyret, diplômé de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielle (ESPCI) (Pièce n° 3), ne peut donc l'ignorer. Pas plus que ne peut l'ignorer Joe Wiart, co-auteur de la conférence de 1995 (Pièce n° 3), diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications (ENST) actuel Directeur de la Recherche chez France Telecom et Président de la GSM Association, créée par les entreprises du GSM !

Bernard Veyret est donc l'un des rares scientifiques français à être en mesure de prévenir les autorités sanitaires françaises. Au contraire, il a abusé de plusieurs mandats d'expert officiel pour minimiser les risques en occultant ses propres travaux antérieurs.

Nombreux contrats de Bernard Veyret avec des industriels de la téléphonie mobile

Il est patent que Bernard Veyret a bénéficié de nombreux contrats avec l'industrie française des téléphones portables (pièce n° 13), générant un budget pour son laboratoire d'environ 40 % du total. Il a également perçu des émoluments à titre personnel en tant que conseiller scientifique d'Alcatel et de Bouygues Telecom, tout en restant cependant, officiellement à tout le moins, dans les limites permises par le CNRS, à savoir inférieures au doublement du salaire.

Ces conditions, si elles sont autorisées par le CNRS, ne satisfont pas aux exigences requises quant à l'indépendance des experts appelés à se prononcer sur un tel enjeu de santé publique.

J'attire votre attention sur le fait que j'ai obtenu ces informations sur les contrats de Bernard Veyret de la part du CNRS. Elles auraient dû être recherchées par ses différents mandants, préalablement à sa nomination en tant qu'expert. Lucien Abenahim, les sénateurs Raoul et Lorrain, ainsi que Michèle Froment-Védrine, directrice de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire

Environnementale (Afsse) et **Denis Zmirou**, promu entre temps directeur scientifique de l'Afsse ont donc tous commis de graves négligences.

Vous comprendrez que la mise en relation de ces différents éléments :

- efflux d'ion calcium à 16 Hertz
- présence de 16 Hertz dans les portables GSM
- contrôle par l'armée américaine des études sur les effets biologiques des champs électromagnétiques
- corruption et mensonge avéré des experts français.

est de nature à **mettre un terme définitif à la « controverse scientifique » sur la nocivité du GSM.**, alors même qu'un nombre important de pathologies sont observées par les riverains des antennes-relais et rapportées par leurs associations (pièce n° 15, lettre de Priartem Novembre 2002).

Crimes et délits

J'attire votre attention sur le fait que la contribution de Bernard Veyret et René de Sèze au rapport Zmirou s'apparente à la « **fourniture de fausses informations** » réprimée par l'article 411-10 du Code pénal et au « **faux en écriture publique** » (article 441-4 du Code Pénal), dans un contexte de « **prise illégale d'intérêts** » (article 432-12 du Code Pénal), de « **corruption passive** » et de « **trafic d'influence** » (article 432-11 du Code Pénal). Je porte donc plainte contre ces deux personnes.

S'agissant des autres personnes mises en cause, je laisse à votre appréciation l'établissement de leurs niveaux de responsabilité dans la nouvelle affaire sanitaire de grande ampleur que je porte aujourd'hui à votre connaissance.

La population des utilisateurs de portables, qui compte un bon nombre de mineurs de moins de quinze ans n'ayant pas encore atteint la maturité cérébrale, ainsi que des centaines de riverains de ces antennes indispensables au fonctionnement des téléphones portables, se trouve donc de fait « **mise en danger** » » (article 223-1 du Code Pénal) par « **l'administration de substances nuisibles ayant porté atteinte à l'intégrité physique ou psychique** » (article 222-15 du Code Pénal).

Ces crimes et délit sont d'autant plus graves qu'ils laissent libre cours au développement d'autres technologies sans fil, utilisant des micro-ondes pulsées en extrêmement basses fréquences : téléphones d'intérieur DECT, WI-FI, GPRS, Blue Tooth...

Je fais valoir mon avis qu'il est **urgent que le rapport Zmirou et tous les autres rapports établis par Bernard Veyret et René de Sèze soient rapidement invalidés**, afin de remettre en cause et de modifier la réglementation sur les seuils d'exposition afin de prendre en compte les effets spécifiques (faibles doses sur le long terme). Les différentes juridictions françaises appelées à se prononcer sur le sujet ne doivent plus induites, par erreur, à prendre légalement des décisions contraires à l'intérêt de la nation.

Je demande à ce que ses mandats de membre du Groupe Interministériel des Radiofréquences (depuis 2001) et de membre du groupe permanent « champs électromagnétiques d'extrêmement basses fréquences » au sein de la section radioprotection du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique

de France (JO du 7 février 2002, p 2531-2532) lui soient retirés le plus rapidement possible, ainsi que toutes ces autres responsabilités internationales, notamment au sein de l'Organisation Mondiale de la Santé (membre du Comité de Coordination de la Recherche pour le Programme Ondes Electromagnétiques), et de la Commission Internationale de Protection des Rayonnements Non Ionisants (ICNIRP), dont il est le responsable de la commission scientifique « Biologie et champs électromagnétiques ».

Même chose pour sa mission de représentation de la France auprès de la DG XIII de la Commission Européenne, chargée des télécommunications.

Pressions sur des chercheurs, atteinte à la liberté de la presse et au droit à l'information

Avant de conclure, je souhaite apporter deux autres précisions, dont l'une motive mon intérêt à agir : l'une concerne la recherche publique et les pressions exercées sur les chercheurs qui ont tenté d'alerter la population. L'autre concerne l'attitude des médias qui refusent de publier des informations ci-dessus parce qu'ils reçoivent d'importants budgets publicitaires de la part de l'industrie du téléphone mobile.

Plusieurs chercheurs, dont Roger Santini (qui prend sa retraite de l'INSA de Lyon à la fin du mois de juin), et Pierre Aubineau (CNRS de Bordeaux, en congés maladie depuis fin 2003 à la suite des pressions exercées sur lui après ses déclarations à la presse) ont tenté d'alerter le public (Pièce n° 15 et 16). Ils ont été victimes de pressions visant à les faire taire.

J'ai ainsi appris que Ken Takeda (CNRS, Université Louis Pasteur de Strasbourg), spécialiste de l'ion calcium (pièce n° 18) et membre de la Commission 22 du CNRS, s'est livré à des pressions (couvertes semble-t-il par la direction du CNRS) visant à empêcher Pierre Aubineau et l'un de ses collaborateurs de continuer leurs travaux. Quant à Bernard Veyret, il a directement empêché Pierre Aubineau de publier des résultats non tronqués dans la revue Bioelectromagnetics. Je tiens la preuve de ce fait à votre disposition.

S'agissant de la presse, je suis directement concernée en tant que journaliste d'investigation scientifique indépendante. J'enquête sur ce dossier depuis deux ans.

Le problème que je soulève est le suivant : je n'ai réussi à publier qu'un nombre restreint d'articles sur ce sujet en 2002, 2003 et 2004, et ce malgré de nombreuses démarches auprès des différents organes de presse. De ce fait, je n'ai pu justifier de revenus suffisants pour obtenir la carte de presse et j'ai été contrainte de casser un plan d'épargne logement pour subsister et pour auto-financer mon enquête.

Pourquoi les médias refusent-ils d'aborder ce sujet crucial pour un si grand nombre de leurs lecteurs ?

En Février 2003, Monsieur **Jean Adam** (Studio 107, groupe TF1) m'avait affirmé avoir assisté à une réunion au cours de laquelle il avait été dit que **30 % des budgets publicitaires provenaient de la téléphonie mobile**. Il avait cependant refusé de répondre à ma question : « S'agit-il d'un chiffre concernant TF1 ou de la presse en général ? ».

J'ai obtenu une réponse partielle à cette question auprès de la rédaction du supplément au quotidien Le Monde, alors mensuel, intitulé Le Monde 2. Lorsque j'ai proposé à la rédaction du Monde 2 un dossier sur la téléphonie mobile en février 2002, le Directeur de la publicité, **Jean-Dominique Siegel** m'a affirmé devant son frère **François Siegel**, rédacteur en chef, que même si le budget

publicitaire en provenance de la téléphonie mobile ne représentait « que 10 %, *cela ferait 1,7 million et je ne serais pas prêt à y renoncer.* » J'ai depuis relancé cet organe de presse à de multiples reprises, sans succès. **Mattea Battaglia**, mon interlocutrice au sein de la rédaction, pourra vous le confirmer.

Sciences et Avenir, qui avait publié un article en décembre 2002, m'a répondu en 2004 que la téléphonie mobile était « *un sujet sensible* » et serait donc « *traité en interne.* » Quant à Science et Vie, il n'a même jamais daigné répondre à mes propositions, de même que la majorité des journalistes contactés par téléphone ou par courrier électronique.

Vous trouverez ci-joint copie d'une 'Proposition de sujet' que j'ai adressée aux principaux organes de presse au sujet de la présence de 16 hertz dans les portables et de la portée de cette découverte. Cette proposition, comme les autres que j'ai faites auparavant, est restée dans réponse.

Plus grave, la revue *Le Généraliste*, destinée aux médecins a modifié l'article que je lui avait fourni, en en changeant le sens, sans me consulter ! (Pièce n° 20). J'avais pourtant montré l'intégralité du dossier dont je disposais à l'époque à **Gérard Bardy**, directeur de la Rédaction.

Cette collusion porte une grave atteinte à la liberté de la presse (article 1^{er} de la loi du 29 juillet 1881) et au droit à l'information, en totale infraction à l'article 10 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme. (CEDH 21 janvier 1999, Fressoz et Roire c/France).

Il convient d'autant plus de **mettre un terme à cette injustice** qu'elle constitue **une grave menace pour la santé des personnes**, y compris les mineurs exposés depuis leur plus tendre enfance et, dont je crains qu'ils n'aient jamais un fonctionnement cérébral normal. D'ores et déjà, une fonctionnaire du Ministère de la Défense qui analyse les test passés lors des journées civiles ayant remplacé le service militaire m'a affirmé qu'« en six ans » elle avait constaté une importante diminution du niveau. L'exposition aux micro-ondes pulsées de la téléphonie GSM n'en est probablement pas la seule raison, mais elle peut y contribuer grandement en raison de son effet sur l'ion calcium et l'acétylcholine.

Vous savez que le Conseil d'Etat, dans sa décision n° 241153 du 3 mars 2004, a jugé que l'Etat français s'était rendu coupable de « **carence fautive dans la prévention des risques** » dans le dossier de l'amiante.

Afin de vous montrer que la **carence fautive dans la prévention des risques** a déjà commencé pour certaines personnes directement informées par mes soins des graves conséquences de la présence du 16 hertz perturbateur de l'ion calcium, je vous adresse ci-joint copie d'une lettre adressée à Monsieur **Jean-Claude Guiguet**, Président de l'ANFR, l'institution chargée de délivrer les autorisations d'émettre pour chaque site d'implantation des antennes-relais de téléphonie mobile (pièce 21). Cette lettre recommandée est restée sans réponse.

Comme vous le savez, **les téléphones portables ne peuvent pas fonctionner sans antennes-relais**. Considérant que, sans lesdites antennes, les téléphones portables seraient inopérants donc inoffensifs, **les autorisations d'implantation d'antennes de téléphonie mobile** délivrées par l'A.N.F.R constituent, elles aussi, une **atteinte à l'intégrité des personnes** réprimée par l'article 222-19 du Code Pénal. C'est pourquoi j'avais jugé utile de prévenir officiellement Monsieur Guiguet, qui se trouve être un ancien colonel de l'armée française. En vain, malheureusement.

Je me permets également de joindre à cet envoi les **photocopies couleur** (pièce 22) de photographies d'embryons de poulets couvés par une poule à proximité d'une station-relais en

milieu rural, dans la Creuse (le poulailler est situé derrière la maison d'habitation, à 30 mètres du pylône). Alors que cet élevage de volaille prospérait depuis 18 ans avec un taux de réussite normal de 90 %, depuis l'implantation de la station, seuls 4 œufs sur 12 en moyenne éclosent normalement. Les autres sont tels que sur la photographie : **malformés et décédés avant l'éclosion**. Le phénomène se produit non seulement lorsque les œufs sont couvés par une poule, mais également en incubateur et aussi lorsque des œufs des poules de ce poulailler sont donnés à couvrir ou à incuber dans un endroit éloigné des antennes-relais !

Vous conviendrez avec moi qu'un tel effet sur des embryons enfermés dans leur coquille ne peut pas être de nature « psychosomatique » !

Augmentation exponentielle de la « pollution électromagnétique » et dégradation de l'état sanitaire de la population

Les technologies sans fil se développent à grande vitesse : téléphones d'intérieur DECT dans les foyers et les bureaux, claviers d'ordinateurs et souris sans fil, internet sans fil (WI-FI), GPRS, etc. L'exposition croissante de la population à ces « pollutions électromagnétiques » doit rapidement être freinée.

De nombreux signaux d'alerte sanitaire sont déjà au rouge : 46 % d'augmentation des arrêts maladie depuis 1997 (Source : Annie Thébaud-Mony, INSERM Bobigny), augmentation du nombre de migraineux (la migraine n'est que l'une des formes de céphalées !) : 10 millions de personnes seraient touchées, soit un adulte sur cinq, et 19 % de la population, selon une étude menée par le laboratoire AstraZeneca auprès de 15.000 personnes, soit un doublement de la prévalence que les études précédentes situaient plutôt autour de 10 à 11 %.

Considérant tout ce qui précède, je vous prie de bien vouloir prendre toute action nécessaire qu'impose la gravité de la situation (ouverture d'une information judiciaire, mises en examen, etc., y compris dans le cadre de procédures d'urgences.

La situation est suffisamment grave pour mériter toute votre attention. Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma plus haute considération.



Annie Lobé

PJ : voir liste des pièces jointes

PS : Micro-ondes pulsées et sur-mortalité liée à la canicule

Dans la perspective d'une nouvelle vague de chaleur estivale, je vous transmets ci-joint des résumés d'études montrant les effets comportementaux d'une exposition de long terme à des micro-ondes de faible puissance (pièce n° 23). Certains effets comportementaux inexistant à température ambiante de 22 °C se produisent à 28°C, un nouvel exemple de l'effet fenêtre.

Selon les propos tenus par le Professeur Lucien Abenahim, ex Directeur Général de la Santé, dans son livre « Canicules » paru chez Fayard (ISBN 2-213-61760-0), la canicule de 2003 « a tué en masse à des niveaux inférieurs au seuil de danger habituel » (page 32). « La moitié des victimes habitaient un logement personnel. Cela représente 7.500 victimes, dont 5.000 personnes mortes chez elles » (pages 43-44). Il note aussi, page 130 : « On ne sait toujours pas pourquoi nombre de personnes en difficulté n'ont fait appel ni au Samu, ni à SOS-médecin, ni même aux médecins généralistes de garde ».

La quasi totalité des hôpitaux, où 2000 victimes étaient déjà hospitalisés avant le début de la vague de chaleur, a des antennes-relais sur le toit et un grand nombre de maisons de retraites sont également à proximité d'un relais.

L'exposition aux micro-ondes pulsées de la téléphonie mobile GSM aurait-elle pu altérer leur comportement, comme le montrent les études de la pièce n° 23 ? Ces personnes âgées n'étant probablement pas utilisatrices de téléphones portables, il sans doute serait-il judicieux de diligenter une enquête pour déterminer la position de leur domicile par rapport aux antennes-relais. Les niveaux d'exposition les plus élevés sont constatés soit en situation de grande proximité, (inférieure à 50 mètres) soit dans la direction de l'antenne (azimut) sur une distance de plusieurs centaines de mètres, dès lors qu'aucun obstacle ne vient modifier ou atténuer le faisceau principal.

Faudrait-il prendre des mesures d'interdiction de la téléphonie mobile par arrêté préfectoral dans les régions et aux moments où les températures dépasseront un certain seuil (à définir) si l'on veut limiter la surmortalité provoquée par qu'un nouvel épisode de canicule ?